



RÈGLEMENT CONCOURS PAR 3 - 16 AOÛT 2017

L'**OPEN CONCOURS DE PAR 3** est ouvert à tous les amateurs licenciés de la Fédération Française de Golf et aux golfeurs étrangers sur présentation d'un justificatif de handicap et d'une pièce d'identité. Un certificat médical de non contre indication à la pratique du golf en compétition sera exigé lors de l'inscription. Les inscriptions se font :

Sur le site www.lopen-golf.com. Sur la grille, ci-jointe, par téléphone ou bien au Saint Malo Golf Club. **Les inscriptions seront closes le 15 Août**. L'index pris en compte pour la compétition sera celui à la date du 16 Août. *Les inscriptions sont limitées aux 130 premiers inscrits.*

Formule de jeu :

Compétition sur 1 tour, Stableford Brut et Net. Série mixte

Ordre des départs :

Le départ sera donné en shoot gun, suivant le nombre d'inscrit. Départs à 13h³⁰.

Remise des Prix :

Une remise des prix aura lieu au Club-House le soir du 16 Août à 18h³⁰. En cas d'égalité, meilleur sur le 9, 8, ... En brut.

PREMIER BRUT	1 Bon d'achat de 50€ + 1 serviette de golf + 3 Balles
DEUXIÈME BRUT	1 Serviette de golf + 3 balles
PREMIER NET	1 Bon d'achat de 50€ + 1 serviette de golf + 3 Balles
DEUXIÈME NET	1 Serviette de golf + 3 balles
TROISIÈME NET	1 Serviette de golf + 3 balles

Les règles :

Les règles appliquées seront celles du Royal et Ancien en vigueur, ainsi que les règles locales de la Fédération française de Golf, et enfin les règles locales spécifiques du Saint Malo Golf Club.

Le comité de l'épreuve :

Il sera composé des deux sponsors : M. BEAUMANOIR (Groupe Beaumanoir) et M. SANNERUD (Sté BestidF) ainsi que du Président du Golf, M. RAULIC, du Directeur du golf, M. NICOL, du Capitaine des jeux, M. IGIER et de l'arbitre M. ROCCON.

Tableau officiel :

Les informations, les résultats et classements seront tenus et mis à jour sur un tableau situé au Club-House durant toute la durée de l'épreuve ; seules les informations figurant sur ce tableau sont à prendre en compte.

Utilisation des golfettes :

Celle-ci est interdite, sauf aux personnes pouvant justifier (certificat médical obligatoire) d'un handicap physique empêchant une pratique normale du golf. Dans tous les cas, seul le comité de l'épreuve autorisera cet usage.

Recording :

Tous les joueurs de chaque groupe doivent se présenter impérativement ensemble au recording et ce dès la fin du dernier trou.

Rappel :

Il est interdit de s'entraîner sur le parcours le jour de la compétition.

Interruption de jeu :

En cas d'intempéries ou circonstances exceptionnelles : Rappel (1 coup long de trompe : arrêt du jeu - 2 coups courts de trompe : reprise du jeu). Dans le cas d'annulation la remise des prix se fera dans un esprit convivial, il sera fait un tirage au sort !

■ L'inscription à cette compétition implique l'acceptation du présent règlement.

■ Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment.

Fait à SAINT-MALO LE 29/12/2016